

ICANN75 | Réunion générale annuelle – Séance de questions/réponses sur la étape de conception opérationnelle relative aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD
Mercredi 21 septembre 2022 – 09h00 à 10h00 KUL

JUSTIN HO : La séance va maintenant commencer. Bonjour et bienvenue à la séance consacrée à la mise à jour et aux questions-réponses par rapport à l'étape de conception opérationnelle des procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD. Je m'appelle Justin, et je serai le facilitateur de la séance.

Veillez noter que cette séance est enregistrée, et qu'elle est régie par les normes de comportement attendu de l'ICANN.

Pendant la séance, les questions et commentaires ne seront lus à haute voix que s'ils sont envoyés à travers le chat.

Si vous souhaitez intervenir, veuillez lever la main sur Zoom pendant la partie des questions-réponses. Lorsque cela vous sera indiqué, en tant que participant virtuel, vous pourrez allumer votre microphone sur Zoom. Les participants sur place auront un microphone physique pour intervenir et devraient déconnecter leur microphone sur Zoom. Dans l'intérêt des autres participants, veuillez dire votre nom au moment de prendre la parole et parler

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

à un débit raisonnable. Les participants en personne peuvent chercher des écouteurs pour suivre sur place et accéder à l'interprétation. Les participants à distance peuvent y accéder à travers la barre d'outils de Zoom.

Notez que les chats Zoom ne seront lus à haute voix que s'ils sont envoyés suivant le format indiqué. Tous vos messages seront reçus par les hôtes et les panélistes de la séance.

Sur ce, je vais céder la parole à Karen Lentz.

KAREN LENTZ :

Merci Justin, et bonjour à tous et bienvenue à cette séance. Passons à notre ordre du jour.

Je vois une présentation du contexte par rapport à l'Étape de conception opérationnelle aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD. Mon collègue Chris parlera du projet et présentera les informations les plus récentes. Et puis, nous verrons la conception des processus commerciaux, ce qui prendra la plupart du temps de notre séance. Et ce processus a été conçu à partir des recommandations du processus d'élaboration de politiques. Donc suivant ces recommandations, on a conçu ce processus qu'on vous montrera. Il est important de le savoir parce que c'est également la base de ce que nous avons calculé en matière de cout du projet.

Nous avons également essayé de permettre suffisamment de temps pour les questions-réponses à la fin. Si nous n'avons pas suffisamment de temps au cours de la séance, l'équipe sera toujours là, à la fin de la séance. Mais nous avons également une adresse e-mail sur laquelle vous pouvez nous rejoindre 24 heures par jour. Il s'agit de la boîte à lettres SubProODP@icann.org.

Alors, diapo suivante. Oui. Suivante.

Eh bien, ce sujet existe depuis un moment. Il s'agit de l'attribution des noms, de comment les noms sont ajoutés au système des noms de domaine et à la zone racine. Quels sont les types de noms qui sont ajoutés. Quelles seront les exigences. C'est un sujet qui est débattu au sein de la communauté multipartite de l'ICANN depuis un bon nombre d'années. Alors, il y a plusieurs jalons. Mais je ne vous présenterai que quelques-uns tout de suite.

Alors, le 12 janvier 2012, l'organisation ICANN a ouvert la série de 2012 du programme des nouveaux gTLD. Et nous avons reçu presque 2000 candidatures, comme vous le voyez, parmi lesquelles 1241 des gTLD ont été délégués.

Suite à cela, la communauté s'est penchée sur ce qu'on pouvait apprendre à partir de l'expérience, sur ce qui pouvait se passer avec la continuité du programme. Et donc le deuxième jalon que j'ai ajouté sur cette diapo est la publication du rapport final du

processus d'élaboration de politiques concernant les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD, qui a été publié en février 2021.

Il a, suite à cela, été remis au Conseil d'administration de l'ICANN, qui doit décider des prochaines mesures à prendre et des prochaines étapes à venir. Pour répondre à ces recommandations, le Conseil d'administration a tout d'abord demandé à l'organisation ICANN de passer par une étape de conception opérationnelle. Ils nous ont demandé de répondre à certaines questions concernant les recommandations, qui étaient organisées en 12 catégories différentes, passant des risques aux critères pour certains processus, aux communications et aux langues.

Alors, il y avait différents domaines à évaluer dans le cadre de cette étape. Le Conseil a également assigné un budget à ce projet. Et nous expliquerons quel a été le budget utilisé, ensemble avec l'état d'avancement. Tout cela est disponible sur notre page Web. Et vous pourrez trouver le lien pour y accéder à travers le chat.

Cette étape a été inaugurée pour aider le Conseil d'administration à avoir suffisamment d'informations pour pouvoir prendre les décisions pertinentes en fonction des recommandations qui étaient incluses dans le rapport final. Donc, on cherchait à savoir quel serait le moyen le plus efficace,

le plus efficient du point de vue des couts, pour pouvoir mettre en œuvre ces recommandations.

Au moment de travailler avec le rapport final, on a vu qu'il y avait différentes variations. Il y avait des recommandations de politiques, des affirmations de politiques préalables, et des orientations concernant la mise en œuvre. [Travaillant] avec l'équipe de l'ODP, les recommandations de politiques et les affirmations des politiques préalables étaient considérés des piliers autour desquels il fallait travailler.

Et donc voilà les exigences que nous avons. Et voyons les directives de mise en œuvre qui contiennent surtout des détails ou des suggestions par rapport à la manière d'accomplir un point. Nous prenions les recommandations de politiques, et ça faisait également partie de nos directives. Nous évaluons également les recommandations en général, pour voir s'il y avait des domaines dans lesquels on pouvait être plus efficients ou améliorer ce que nous avons aux fins d'être transparents dans notre travail et de suggérer des variations.

Voilà ce que nous avons donc fait. Le résultat de cette étape de conception opérationnelle était l'évaluation de conception opérationnelle, dont vous entendrez parler. On en parle comme ODA également. Cette évaluation devrait être remise au Conseil d'administration d'ici décembre.

Et je vais céder la parole à Chris qui va vous parler davantage du travail de l'ODP.

CHRIS BARE :

Merci, Karen. Passons à la diapo suivante. Et encore une. Voilà.

L'ODP elle-même a été divisée en quatre pistes de travail.

Nous avons, tout premièrement, l'analyse des politiques. C'est là que nous créons des équipes pour passer en revue les résultats du rapport final et pour analyser les préoccupations soulevées à partir de ce qui était identifié dans ces documents de résultat.

À partir de chacune de ces recommandations, nous avons également généré des hypothèses et des questions de politiques, dans chacune des catégories ou des domaines thématiques dans le rapport final. On a vu comment on devrait planifier pour passer à la mise en œuvre.

On avait beaucoup plus de 300 hypothèses qui ont été publiées et qui sont disponibles sur notre site Web. Ces hypothèses partagent les idées ou les principes qui ont été utilisés pour pouvoir planifier la mise en œuvre.

Par ailleurs, l'analyse nous a fait identifier différentes questions de politiques, que nous avons remises à la GNSO, et que la GNSO a entreprises et auxquelles elle a répondu pour nous aider à

avancer avec notre politique. Ce travail a été complété.

La deuxième étape est celle sur laquelle nous allons nous pencher aujourd'hui dans notre présentation. Et il s'agit du développement du processus.

Nous sommes revenus sur le processus préalable et nous l'avons pris comme la base de notre travail de développement. Vous l'aurez déjà deviné, beaucoup de notre travail est pluridisciplinaire partout dans l'organisation, parce que le travail a des implications partout. À mesure que nous avançons, nous passons par différentes révisions à l'interne pour être sûr d'être en conformité, et que nous avons tous la même compréhension par rapport à ce qui est présenté.

Nous en sommes presque à la fin de ce processus comme vous le voyez l'écran.

Par ailleurs, nous avons l'évaluation opérationnelle. Karen a déjà évoqué cela. Et c'est là que les différentes parties de notre équipe se penchent pour voir l'impact de la mise en œuvre sur l'organisation. Donc, c'est une question de personnel, de ressources, de vendeur, de parties contractantes, mais on évalue également les couts de développement des systèmes. Les systèmes utilisés en 2012 n'existent plus. Et donc, nous évaluons quels seront les systèmes que nous utiliserons et c'est là que se

fait ce type d'évaluation opérationnelle.

Et vous vous imaginerez que, puisqu'il y a des implications sur les différents secteurs de l'organisation, nous évaluons tout en même temps.

Et par ailleurs, nous avons une étape ultérieure du processus, qui est celui de la rédaction de l'évaluation, qui est à venir.

Sur les diapos suivantes, vous voyez la ligne chronologique que nous avons déjà présentée auparavant et qui est disponible sur notre site Web. En définitive ce que vous voyez est où nous en sommes à présent. Il est difficile pour ceux qui regardent l'écran, mais il y a un petit carreau bleu au-dessus de la ligne grise, qui l'ICANN 75. Et c'est là qu'on en est. Et si vous voyez juste après, il y a un carreau vert, qui dit mise à jour à la communauté par rapport à l'état de situation ; *community status update*. Et c'est là qu'on est aujourd'hui.

La prochaine mise à jour viendra le mois prochain, mais on essaie de tenir la communauté au courant périodiquement. Et l'étape qui suit est celle de la rédaction de l'ODA. Et c'est en fait le travail de préparation du document pour qu'il puisse être remis au Conseil d'administration.

Cette ligne chronologique a été mise à jour une fois, alors que le travail sur le système de divulgation du WHOIS était en train

d'avancer, mais ça n'a plus changé, à l'exception de notre rapport d'état de situation à la communauté, qui peut varier de par sa date de publication.

Alors, voici ce qui doit se produire une fois que l'ODA aura été remise. Il est logique que tout cela doive se faire, mais je veux vous apporter un peu de contexte.

Alors, en bleu, vous avez la partie du travail concernant la politique. En orange, on a le travail de mise en œuvre, de conception, de développement des outils. Et en vert, vous avez l'étape des opérations, qui viendra une fois qu'on aura lancé le programme.

Mais le principal ici est de voir où nous en sommes, et nous en sommes à la flèche rouge. Nous devons remettre le document de l'ODA au Conseil d'administration. Et une fois que le Conseil d'administration approuvera cela, nous passerons à l'espace rouge, à l'espace orange, et donc au texte qui est marqué en rouge qui dit « examiner l'ODA, approuver le rapport final ». Et c'est ça qui nous permettra de passer à la mise en œuvre. C'est un vrai jalon, pouvoir passer à cette étape suivante. Et je l'ai ajouté pour que vous voyiez la grande quantité de travail qui doit se produire en parallèle. J'ai ajouté le travail des différentes communautés de l'organisation ICANN, du Conseil. Tout est là.

Sur ce, j'ai conclu ma partie de la présentation. Et je vais céder la parole à Aaron, qui va vous parler de la conception des processus commerciaux.

AARON HICKMANN :

Merci. Alors, comme Karen et Chris l'ont dit, je vais m'occuper de vous présenter un aperçu du travail de conception des processus commerciaux pour les prochaines étapes. Il se pourrait qu'il y ait d'autres évolutions qui aient lieu avant que l'ODA final ne soit présenté et qui aillent être incluses dans cette évaluation, mais je vais vous présenter ce que nous avons jusqu'à présent.

Nous avons différentes sources d'information. Bien sûr, le rapport final a été repris parce qu'il s'agit d'un rapport de révision de mise en œuvre qui avait été élaboré par le Conseil d'administration en 2012 à partir de l'expérience de la série de 2012. Et c'était un rapport qui avait été élaboré en 2016, pardon.

Et nous avons travaillé avec le soutien des parties contractantes depuis 2014, ce qui nous a donné une certaine expérience opérationnelle, que nous avons également reprise. Nous n'aurons pas le temps d'entrer dans trop de détails. Et je pense que ça n'a aucun sens non plus. Donc, je présenterai dans les grandes lignes ce processus.

Comme Chris le disait, ce processus commercial requiert des

outils pour pouvoir fonctionner. Et il est important qu’au moment de penser à ces outils, nous fournissions un système ou une interface aux candidats, qui soient clairs avec des directrices claires, avec des informations qui sont apportées pour leur permettre de savoir comment compléter leur candidature.

Et puis, parlant du processus lui-même, nous n’allons pas fournir des détails, comme des questions, des critères, mais au contraire, cela sera conçu et confirmé pendant le travail de mise en œuvre en consultation avec l’équipe de révision de la mise en œuvre.

Diapo suivante.

Je sais que c’est une diapositive qui est difficile à lire. Mais le but de cette diapositive, c’est vous démontrer qu’il s’agit d’un processus très long avec des étapes multiples. Nous allons parler d’un peu plus de détails. Nous allons expliquer ce diagramme un peu mieux, pour que vous ayez une idée un peu des étapes durant le parcours. Donc voilà. Vous verrez qu’il y a toutes les informations sur la page de la session donc en ligne. Je vois qu’il y a déjà des conversations en ligne dans le chat. Mais bon, encore une fois vous pouvez suivre le lien et en apprendre un peu mieux. Voilà donc ici, vous voyez la section bleue. Nous allons parler des éléments qui vont se produire avant la prochaine série durant le processus de candidature. Ensuite, en jaune, vous voyez la deuxième partie du graphique, nous avons l’évaluation des

candidatures, la partie contractante, pour tous ces candidats qui vont devenir des opérateurs enregistrés.

Prochaine diapo, s'il vous plaît. Alors une chose. Oui, il y aura un effort de communication. Et il y a deux aspects pour la prochaine série que nous allons voir avant la soumission des candidatures. Il s'agit là des programmes pour les candidats. Les programmes de soutien pour les candidats. Et nous avons aussi les programmes pour les fournisseurs de services. Ces programmes seront ouverts 18 mois avant le fait qu'ils puissent soumettre une candidature. Ces programmes vont fournir donc plus de support aux candidats. Le programme de soutien pour les candidats va fournir de l'assistance donc financières, et d'autres services gratuitement. Donc cela pour les candidats qui sont qualifiés. Les candidats qui demanderont du soutien doivent démontrer qu'ils ont des besoins financiers et des capacités financières en même temps, afin de pouvoir opérer ces TLD. Et donc ils vont devoir démontrer qu'ils ont des objectifs concrets.

En 2012, les candidats qui demandaient ce genre de soutien et qui n'ont pas pu continuer dans la série, donc, n'ont pas eu ce soutien. Donc avec cette nouvelle série, nous allons pouvoir combler cette lacune. Donc les candidats qui ne pourront pas soumettre les critères nécessaires ne vont pas pouvoir – vont pouvoir tout de même avoir un peu de support.

Ces programmes vont permettre aux ISP, ou SPI, de devenir préapprouvés pour cette série. Nous allons avoir là une [avalbation] compréhensive dans le processus. Il y aura donc un processus plus simplifié pour les candidats qui ont utilisé ces fournisseurs préapprouvés. Donc ils n'ont pas à passer à travers ces tests techniques.

Nous avons aussi l'intention de permettre à ces deux programmes de se terminer six mois avant la phase finale de la candidature. Ainsi, nous aurons du temps donc pour recevoir du soutien et ils pourront ainsi rentrer dans certains contrats avec les fournisseurs.

Prochaine diapo. Voilà.

Cette phase est assez simple, comme pour le cycle 2012. Une période d'enregistrement sera ouverte avant la période de soumission des candidatures aux gTLD, pour créer des comptes pour eux-mêmes, pour des individus, donc encore une fois des entités – les individus ne peuvent pas demander à devenir un opérateur de registre. Seules les entités commerciales sont éligibles dans ce processus.

Le système fournira du soutien pour obtenir donc encore une fois les données nécessaires, les adresses courriel, dans le bon format, pour nous assurer que tout fonctionne bien. Donc c'est

assez simple comme phase.

Prochaine diapo.

Nous rentrons là dans la phase un peu plus compliquée. Il s'agit du processus de soumission de candidature. Cette série sera donc ouverte [pour pendant] à peu près 15 semaines. Il y aura plusieurs phases. Et elles seront de longueurs différentes. Il y aura – puisqu'il y a différents candidats, [chacun auront] des critères à remplir qui seront différents. Une fois que les candidatures – que ce processus est complet, il y aura donc une vérification finale.

Donc l'organisation aura une [examination] de chaque candidature et vérifiera les données et les documents qui ont été téléchargés, ce genre de choses. Sinon, nous essaierons de communiquer avec les personnes, [à savoir] s'il manque des documents ou autre.

Donc nous passons au prochain. À la prochaine étape. La formule est assez simple. Il y a donc une phase de priorisation pour les candidats, les candidatures IDN. Ce genre de candidats recevra donc une priorité. Tout cela, du moins, la partie publique de la candidature sera publiée. Ces candidatures pourront donc pass – il pourra donc y avoir des changements. Il pourra donc y avoir des mises à jour durant cette période.

Prochaine diapo, s'il vous plait.

Bon. Une fois cette phase de publication terminée, il y aura donc une période d'une activité de résolution. Là, il y aura donc la possibilité de faire des commentaires. Les gens donc peuvent s'inscrire et fournir des contrib – leurs commentaires, que ce soit sur les candidatures en elles-mêmes ou sur les candidats. Les commentaires sont soumis durant les premiers 60 jours, et seront envoyés à des panels d'évaluation.

De plus, cette période nous permettra d'avoir – d'obtenir des objections un peu plus formelles. Donc comme vous le voyez ici sur l'écran, il y a les quatre cas qui ont été les motifs principaux qui ont été mis en 92 – en 2012, pardon. Nous pourrons ainsi recevoir ces objections. Et cela passera par un service de résolution de conflits.

Ensuite cette période, c'est celle où le gouvernement – le [comité du gouvernement], le GAC, pourra émettre des avertissements ou des avis sur les demandes. Et pour, ensuite, fournir des avis au Conseil.

Prochaine diapo. Très bien. Nous avons donc reçu toutes les candidatures, et maintenant il faut examiner tout cela. Et là, comme vous le voyez, il y a deux sortes d'évaluation [date] de candidature, des évaluations qui ont lieu – qui sont plus simplifiées. Ensuite des évaluations qui sont un peu plus détaillées. Quand il s'agit des évaluations – de la première

évaluation, il s'agit de voir s'il y a – nous allons donc là évaluer les chaînes [à] savoir s'il y a des similarités, des similitudes, pardon. Donc nous allons étudier les d'éléments au niveau des chaînes.

Ensuite, nous allons faire une évaluation plus financière, [à savoir] si les opérateurs de TLD ont les bases financières nécessaires.

Ensuite, comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a un processus de priorisation. Lorsque le processus d'évaluation commence, il y a donc un ordre à suivre. Donc. Donc il y a des étapes deux et trois, etc. Parfois une candidature peut-être en attente parce qu'il y a des changements, des modifications à y faire. Et là, nous passons à la prochaine candidature.

Donc il y a un ordre différent pour chacun. Lors de l'évaluation, surtout pour les candidatures qui sont un peu plus compliquées comme vous le voyez dans le deuxième groupe, il y a une série de questions que l'on appelle des CQ. Et là, les candidats peuvent fournir des informations, clarifier les informations, répondre à certaines questions. Donc le panel d'évaluation peut compléter son travail, et donc en terminer avec cette évaluation.

Donc, ce système est utile pour nous assurer que les candidats ont fourni le bon nombre d'éléments.

Prochaine diapo, s'il vous plait. Très bien.

J'ai parlé des similitudes de chaîne et lorsque c'est l'ICANN et que nous avons plusieurs candidatures pour la même [chère], [la même] le même problème [ni] la même chaîne, pardon, il y a la résolution de [contention].

Donc dans ce sens, nous devons résoudre ce problème d'ensemble de [contentions], et il faut faire cela en interne. Il y a donc des systèmes de résolution privés. Et il s'agit aussi des candidatures communautaires où, là, il y a une évaluation des priorités communautaires. Et là, on s'assure que cet « applicant », ce candidat communautaire soit priorisé.

ICANN et l'org, donc, ont un système de dernier recours. Cela donc est géré par l'ICANN. Et ensuite nous passons [inaudible] d'enchère. Une vente aux enchères en dernier recours.

Ensuite, lorsque les candidats sont passés par cette évaluation, nous passons à la partie contrat. Cette phase contrat. Cela veut dire qu'il n'y a aucun processus qui [sont] ouverts. Tout est réglé. Les mécanismes de redevabilité ont fonctionné. Et une fois que [la candidat] est invité, il a neuf [ment], neuf mois pour passer par le processus de signature de contrat. Il y a là des échanges d'informations. Nous mettons en place un accord, une version préliminaire d'un accord. Et nous passons donc un accord, par la suite un contrat d'ouverture de registre.

Ensuite, nous passons à la phase post-contrat. Donc là, il y a plusieurs éléments que les opérateurs doivent être – doivent pouvoir faire. Il faut passer par le processus de délégation. Il y a donc la phase d'*onboarding*, la phase d'information technique, la phase de fourniture de compte de contact.

Donc une fois qu'ils sont ajoutés à la racine, ils peuvent passer aux prochaines étapes, avec le déploiement. Il y a le certificat – la certification de la chambre de compensation des marques, comme l'exigent les mécanismes de protection des droits. Et donc, il y a là le plan de démarrage du lancement du TLD. Et là, les opérateurs peuvent lancer le TLD.

Au cours de ce processus, l'organisation fournit des services aux opérateurs. Il y a des tas d'éléments qui sont inclus dans le contrat ou dans l'accord et qu'ils doivent suivre lorsqu'il s'agit des noms, des changements de nom, ou d'autres opérations qui sont incluses dans cet accord.

Ensuite, bien sûr, en tant qu'opérateurs contractants, ils sont sujets aux termes et aux exigences que comporte l'accord. Et l'ICANN surveille – supervise les parties contractantes et reçoit de même les plaintes des parties. [Elles] font passer l'information comme requis dans l'accord.

Voilà. Il s'agit là du processus. Si vous avez des questions, nous

pourrons y répondre durant notre période de réponse et questions – de questions-réponses.

KAREN LENTZ :

Merci, Aaron. Nous sommes dans les temps pour proposer notre séance questions-réponses. Si vous avez des questions dans Zoom, eh bien, nous les lirons. Chacun aura la possibilité de rajouter aussi des questions dans le chat ou de faire des commentaires. Donc, assurez-vous que les questions soient posées dans le bon format afin que nous puissions les lire et y répondre.

Tout d’abord, M. Fleming.

MICHAEL FLEMMING :

Merci. Michael Flemming.

Chris, vous disiez à l’instant que vous êtes en train de concevoir de nouveaux processus et que vous ne pouvez plus réutiliser le même que vous avez eu pour la série de 2012. Mais vous avez presque fini l’étape de conception du processus. Si vous pouviez avancer avec les outils et les mécanismes qu’il vous faut pour la mise en œuvre, est-ce que vous pourriez nous expliquer ce qui pourrait déjà être en cours, ce qui pourrait être considéré comme complet ? Combien de temps cela prendrait que de développer chacun de ces mécanismes, chacun de ces outils ? Je ne sais pas

si je suis clair.

CHRISTOPHER GIFT : Oui, je suis de l'équipe ingénierie et TI de l'organisation ICANN. Nous y travaillons.

Il y a une conception, une architecture générale du système. Et dans le cadre de l'ODA, nous voulons avoir non seulement cela, mais également une feuille de route pour savoir quand chacun de ces points pourrait être disponible. Et on organisera notre travail en fonction des besoins.

D'abord, forcément, on aura besoin de certains processus, puis des processus liés aux candidatures, etc.

KAREN LENTZ : Merci. J'avais vu une main qui était levée dans la salle, mais je ne sais pas de qui il s'agissait.

KATHRYN KLEIMAN : Merci, Karen. Je suis Kathryn Kleiman. Merci pour cette présentation.

J'ai une question par rapport aux commentaires. C'est peut-être un peu trop détaillé à ce stade, mais je pose la question quand même. Et vous me direz.

Vous parlez de la partie publique dans la candidature qui serait publiée, et qu'il y aurait des commentaires qui seraient posés, et qui allaient probablement demander à ce que la candidature soit modifiée. Et, dans ce cas-là, il serait possible d'apporter des modifications aux candidatures.

Alors est-ce qu'on pourrait signaler les parties publiques des candidatures lorsqu'elles sont modifiées ? Le public, comment saurait-il si la candidature a été publiée ou pas, est-ce que ce sera publié, pourra-t-on faire un suivi ?

Pour les modifications, j'imagine qu'il faudrait que ce soit marqué en rouge, avec le suivi des commentaires, ou qu'on puisse recevoir des notifications sur nos comptes lorsque les candidatures ont été modifiées ou autre.

Alors, je voulais savoir justement ce qui se passerait lorsque la candidature, dans sa partie publique, est modifiée en cours de présentation de la candidature.

CHRIS BARE :

J'essaierais d'y répondre. Je ne sais pas si vous savez comment nous avons procédé lors de la série préalable. À chaque fois qu'il y a eu une modification, on avait un registre de changement. Et il y a une période au cours de laquelle les personnes pouvaient demander des modifications qui s'appliquaient si elles étaient

permises.

Normalement, ça devrait être pareil, cette fois-ci. Et dans les « directrices », on nous demande à ce qu'il y ait des notifications.

La dernière fois, il fallait aller chercher activement ces modifications. Mais maintenant vous pouvez vous inscrire à travers un service pour recevoir des notifications lorsque les modifications seront apportées. Je ne sais pas comment ça se fera, mais il s'agit effectivement d'un aspect qui doit être pris en charge.

CHRISTOPHER GIFT : Même chose. On n'a pas les détails, mais l'idée est que vous puissiez vous inscrire, vous abonner à une candidature, pour recevoir des notifications de changement sur cette candidature. C'est à voir. On y réfléchit en ce moment, en tout cas.

KATHRYN KLEIMAN : Merci.

KAREN LENTZ : Merci, Kathryn. Maintenant, nous avons une question qui a été envoyée à travers le chat, n'est-ce pas ?

JUSTIN HO : C'est une question de Ching Chiao qui dit : dans la série de 2012, il y avait le NTAG, un groupe de candidats qui aidait à faire avancer les choses en tant qu'entité non contractante. Dans la série ultérieure, il semblerait qu'il n'y a pas de tel groupe, et qu'à sa place, les personnes ayant signé des contrats de registre sont ceux qui font avancer ou entravent le processus.

Quel est le plan de l'ICANN pour inviter les nouveaux candidats réels à participer de sa campagne de sensibilisation dans l'étape préalable au lancement ?

JEFFREY NEUMAN : Alors, je vais faire un rappel pour le groupe de représentants des opérateurs de registre. À mesure que nous approchons de cette nouvelle série, je sais que le groupe de représentants des opérateurs de registre a envisagé de créer une nouvelle pas unité constitutive, mais ils ont envisagé de créer un nouveau groupe. Le groupe NTAG n'a pas cessé d'exister. Il est juste inactif.

Et je pense qu'une fois que cette nouvelle série sera près de commencer, le groupe de représentants des opérateurs de registre reprendra très probablement ce groupe. Mais puisque vous posez la question, c'est vrai, je vais m'occuper de faire en sorte que les opérateurs de registre en soient au courant également.

KAREN LENTZ :

Merci. Oui. Le groupe des représentants des opérateurs de registre est passé par le processus d'évaluation à un moment ou un autre. Et comme Jeff le dit, le groupe qui travaille dans cet espace était intéressé par cette possibilité. Mais la communauté des candidats potentiels évalue la manière dont on pourrait utiliser tous ces canaux pour faire du travail de sensibilisation également.

Donc je trouve qu'il s'agit d'une composante intéressante de cette planification des communications. Merci pour cette question.

Maintenant, nous avons un autre intervenant, à savoir Jim Prendergast.

JIM PRENDERGAST :

Merci, Karen. Je trouve cela très intéressant. Je suis enthousiaste par rapport à tout ce que nous sommes en train de discuter. Alors, je sens la chair de poule ; on sent qu'on avance.

Pendant la diapo numéro 9, je vais vous mettre sur la sellette ici, vous parliez du 12 décembre. Donc, dans un peu moins de trois mois. Est-ce que vous êtes surs de cette date ?

CHRIS BARE : Bon, la date n'est pas définitive, mais nous sommes très occupés et nous travaillons de manière très active pour essayer d'y arriver. Les dernières semaines sont consacrées à un nettoyage administratif des documents. Donc, on pense que ce sera possible.

JIM PRENDERGAST : D'accord et donc, passant à la diapo numéro 10, je vois qu'il y a énormément de processus en cours. Et on n'a pas d'échelle vraiment entre les uns les autres.

CHRIS BARE : Oui. Alors, avec l'ODA, on essaie de voir quel est le moment auquel chacun de ces processus devrait être entrepris. Et bien sûr, il y a de grands jalons, comme la création de l'ODP, par exemple, qui seront un peu mieux placés dans la ligne chronologique. On pourra ajuster les autres.

Mais en général, l'idée de cette diapo était de montrer tout ce qu'il y avait à faire. Ce n'est pas pour dire que c'est fait. On verra comment s'intègrent tous ces différents processus une fois que l'ODA sera conclue.

JIM PRENDERGAST : Donc, vous avez répondu à la question, alors que je n'y ai pas

répondu. Vous allez avoir des jalons qui vont être ajustés.

CHRIS BARE : Oui, exactement.

JIM PRENDERGAST : D'accord. Et alors, entre les diapos 15 et 23, je vois que le processus d'ASP est une nouvelle fonctionnalité pour ce programme et pour cette série. Lorsque vous regardez tous les différents processus qui font partie de cette nouvelle série, est-ce que vous auriez d'autres grands processus à signaler comme différents ? C'est une question pour Aaron.

AARON HICKMAN : Je pense que le changement de règle est considérable. Nous avons compris le besoin de mieux communiquer, de plus travailler au niveau de la sensibilisation aussi.

On a senti que les résultats avaient été décevants pour beaucoup de participants à la série préalable. Il y a beaucoup qui suivent les résultats du rapport final. Et c'est vraiment quelque chose de lié à l'évolution. Donc vous n'allez pas trouver que les différences sont énormes en un seul domaine, mais partout dans le processus nous avons évolué et vous verrez qu'il y a de grandes différences.

Vous avez parlé de l’approbation préalable. Eh bien, je pense que c’est l’un des grands changements. Parce que ça va nous permettre de travailler beaucoup plus simplement sur les candidatures. Il ne va pas falloir refaire l’infrastructure à chaque fois. C’est ce qui a été fait en 2012 d’ailleurs. On aura un système normalisé.

Il est difficile de séparer les processus entre eux et de signaler un seul. J’espère avoir répondu.

JIM PRENDERGAST : Oui.

KAREN LENTZ : Merci, Jim. Et une autre question sur le chat ?

JUSTIN HO : On a reçu deux questions à travers le chat.

La première, de Phil Buckingham dit : l’approbation pour le plan de lancement et d’engagement des TLD, après la « contractation », semble quelque chose de tout nouveau. Je ne pense pas qu’on en ait eu à la série de 2012. Pourriez-vous l’expliquer davantage ?

AARON HICKMAN : Oui. En fait, en 2012, on ne l’a pas expliqué de la même manière, mais le plan d’engagement de TLD et [le manque] – que les opérateurs de registre fournissent les détails par rapport à leur planification. Et donc, s’il n’y a pas une période d’enregistrement précoce, il n’y a pas de réclamation. S’il y a d’autres périodes, il se pourrait qu’il y ait d’autres périodes avant la délégation aussi. Mais il y a quelques variations, et la langue approuvée diffère parfois de la norme. Cela existait déjà en 2012, mais je pense que c’est une question de terminologie. C’est ça qui a changé. Voilà pourquoi ça a l’air d’être une nouveauté. Les exigences restent les mêmes ; cela n’a pas changé depuis 2012.

KAREN LENTZ : Merci, Aaron. On lit l’autre question sur le chat, Justin ?

JUSTIN HO : C’est une question de Werner Staub. Il demande si la priorité des TLD IDN est le seul critère dans le contexte de l’établissement de priorités pour l’évaluation des candidatures.

AARON HICKMAN : Merci, Werner. Oui, l’établissement des priorités pour la série de 2012 était aléatoire. Il s’agissait d’un processus qui était très désorganisé.

Et dans ce cas-là, je vous amène à lire la formule de recommandations 19.3 qui décrit un processus de création de différents lots. Et s'il y a 125 candidatures d'IDN, de chaînes d'IDN, les premiers 25 % de ces candidatures vont être inclus dans le premier groupe. Ça fait que les candidatures pour des noms de domaine internationalisés sont avancées un peu. Mais seules dans le groupe des premières candidatures traitées. Ce n'est pas que tous les IDN vont être traités en premier. Ça veut dire que le processus permettra à certaines de ces candidatures d'être traitées dans le premier groupe, dans le premier lot.

KAREN LENTZ : Merci. Jeff Neuman ?

JEFFREY NEUMAN : J'ai un commentaire à faire tout d'abord, pour répondre à Jim.

J'ai senti que ce groupe a respecté toutes les dates-butoirs, entre Karen, Lars, Chris, Aaron, Michael et tous ceux qui travaillent au sein de cette équipe, ils font un travail formidable. Ils arrivent toujours à respecter les délais avec les rapports d'état d'avancement. S'ils s'engagent auprès de nous avec une date, je leur fais confiance. Et si ce n'est pas le cas, ils nous le diront.

Alors, passons à ma question. Pendant la réunion conjointe Conseil d'administration-Chambre des parties contractantes

d'hier, la Chambre des parties contractantes avait soulevé des questions par rapport à d'autres travaux qui avancent en parallèle. Si j'ai bien compris ce qu'a dit Goran, outre l'ODA, il y avait d'autres projets en cours. Et entre autres, il a dit qu'il y avait du travail qui avait déjà été avancé par rapport au Guide de candidature. Je pense que c'était un des exemples qu'il avait donnés. Mais je voulais vous demander si vous avez d'autres initiatives qui vous viennent à l'esprit dont on n'est pas forcément au courant.

KAREN LENTZ :

Merci, Jeff. Il est difficile de séparer le reste du travail de l'ODA.

Pour répondre aux questions de l'ODA, il nous faut faire des analyses et des recherches sur d'autres questions. Donc pour nous, ce n'est pas séparé.

Mais oui, pour vous donner des exemples, dans certains cas, nous sommes en train de rédiger le libellé du Guide. Et on cherche à être plus clair.

Alors dans nos estimations de cout, comme le disait Chris Gift, avec son équipe, ils se sont penchés sur différentes possibilités de plateformes, de logiciels et autres. Je ne sais pas si vous voulez en parler, Chris ?

CHRISTOPHER GIFT : Nous travaillons dans ce sens. Nous évaluons des plateformes pour essayer de faire un choix tout en essayant de comprendre bien [sur le coup rajouter], mais aussi nous voulons avancer et sélectionner ces outils le plus tôt possible. Et nous sommes très impliqués en ce moment.

KAREN LENTZ : Merci. Passons la parole à Tijani qui est là. Et en attendant que Tijani se prépare, j'aimerais – j'aimerais passer aux questions qui ont été posées au sujet de [qui devraient être posées] au sujet de la GNSO.

Je pense, peut-être, que nous pourrions en profiter pour clarifier ces thèmes.

TIJANI BEN JEMAA : Merci, Karen. J'ai une question. Et surtout un grand espoir.

En 2012, lors de la série, et à la fin de ce processus, l'intérêt – l'engagement d'intérêt public n'était pas contractuel vraiment.

Donc ma question est celle-ci. Est-ce que l'on a éliminé cette étape pour la prochaine série, du moins cet élément pour la prochaine série ? J'espère pouvoir voir les résultats afin que les candidats reçoivent donc l'assistance nécessaire.

Durant la série 2012, nous travaillions énormément et nous

avons l'argent pour soutenir pas plus de 14 candidats. Et il n'y a eu aucun support. Donc 14 candidats AFRICA. Nous n'avons reçu aucun support.

KAREN LENTZ :

Oui, il y avait différentes options lorsqu'il s'agissait de ces engagements. Toutes sortes de candidatures. Il y a eu des éléments qui sont sortis de l'avis du GAC quand il s'agissait des catégories de candidatures dont les exigences étaient différentes pour toutes ces candidatures. Il y a eu beaucoup de recommandations qui ont été émises dans le rapport final. Et nous avons eu cette recommandation pour cette exigence obligatoire contractuelle. Et aussi, il pourrait – il y a des exigences qui doivent être fournies par les candidats. Nous avons aussi [des reçus], des recommandations sur ces exigences, et comment ces données doivent être fournies par les candidats.

Le groupe de travail a passé énormément de temps là-dessus. La liste est longue. Nous travaillons avec beaucoup de précautions sur ces recommandations, [à savoir] comment nous allons faire un plus long terme.

Nous n'avons pas énormément de temps. Nous apprécions énormément toutes les questions. Et maintenant, nous allons passer à Jim qui a levé la main. Non. En fait, nous avons Kenny,

Amadou. Kenny, vous prenez la parole ?

KENNY HUANG :

Oui, je suis là. Kenny Huang, vice-président du panel chinois.

Nous avons reçu une requête, une demande de la part de l'ICANN pour travailler sur [une] formulaire de candidature, et nous avons décidé d'aller de l'avant et d'étudier les recommandations pour tout cela. Comment est-ce que ce processus va avoir un impact sur les processus SubPro ?

KAREN LENTZ :

Oui, il a été fait référence à cela dans le rapport final. Mais, en ce moment, nous n'avons pas envisagé – du moins, nous ne pensons pas dépasser le temps que nous allons passer – que nous avons prévu de passer sur la mise en œuvre pour retarder la série. Vous connaissez beaucoup plus les détails que nous, d'ailleurs.

Est-ce que cela répond à votre question ?

KENNY HUANG :

Partiellement, car nous avons un groupe qui nous vient non seulement des langues – des communautés [représentait] les langages – les langues, mais aussi de la communauté technique. Et nous avons besoin d'avoir une estimation du temps pour pouvoir travailler.

KAREN LENTZ : Nous allons pouvoir en parler après cette session, si vous le voulez. Donc, nous avons une autre question ou commentaire dans le chat. C'est une question qui nous vient de Werner. Le [SOI] était donc requis en 2011. Est-ce que ce sera le cas cette fois-ci ?

AARON HICKMAN : Je peux y répondre. Werner, oui, c'est correct. Il y avait donc un engagement d'intérêt public qui était nécessaire à l'époque. Et les candidats n'auraient peut-être – n'ont pas la nécessité de s'engager. Comme ça, nous allons pouvoir offrir différentes alternatives à cet engagement d'intérêt public. Nous y travaillons. Nous allons peut-être procéder différemment. Mais si cet engagement d'intérêt public est conservé, il y aura donc des candidats qui vont devoir fournir des éléments dans ce sens. Et nous espérons de toute façon avoir une proposition en place très bientôt.

KAREN LENTZ : Amadeu, vous voulez prendre la parole ? Amadeu Abril, vous nous entendez ? Nous allons passer donc la parole à Martin en attendant. Martin, allez-y.

MARTIN SUTTON : Merci, Karen. Merci au reste de l'équipe qui a fait du très bon travail. Tout cela est assez [familieu]. Nous ne voyons pas beaucoup de changements, mais il y a beaucoup de nouveaux éléments qui sont soulignés sur la page 16.

J'ai une question. De toute façon – tout d'abord, cette évaluation commence 18 mois avant le démarrage du programme de soutien de la candidature du programme d'évaluation. Donc, je voudrais bien comprendre la « rationnelle ». Y a-t-il une période de temps qui est allouée à cela ? Y a-t-il des indications sur la durée de cette phase ? Est-ce que nous aurons une période de temps alloué auparavant ? Est-ce qu'il n'y aura pas du temps avant ?

KAREN LENTZ : Je vais passer la parole à [Aaren] pour une réponse.

AARON HICKMAN : Lorsqu'il s'agit du délai, nous avons pensé qu'en mettant ça sur le calendrier avant, nous aurions plus de temps pour clarifier les éléments. Donc 18 mois nous permettraient d'avoir au moins – au moins 12 mois pour évaluer ces candidatures. Cela prendra peut-être plus ou moins de temps, mais en attendant, c'est un peu notre estimation pour l'instant. Nous aurions des RSP qui sont prêts à approuver six mois avant la soumission, la période de

soumission de la candidature. Cela nous permet de communiquer avec ces RSP et pouvoir – ils auront eux aussi pour voir – i ils auront, eux aussi, le temps de sélectionner leurs partenaires. Et en fait, le soutien aux candidats, c’est un peu la même idée pour pouvoir aider les candidats à nous fournir des éléments nécessaires [à si par exemple] vous n’êtes – vous êtes une entité à but non lucratif, vous n’aurez peut-être pas les mêmes éléments à fournir. Et donc ainsi, nous avons fourni plusieurs options pour tous les candidats. J’espère que cela vous donne un petit peu un point de clarification.

KAREN LENTZ : Je vois qu’Amadeu est en ligne et qu’il a du mal à lancer son micro.

AMADEU ABRIL : Pouvez-vous m’entendre ?

KAREN LENTZ : Oui.

AMADEU ABRIL : Je voulais poser une question liée au processus d’évaluation. Comme en 2012, il y aura aussi du personnel ICANN et des experts externes. Alors, lorsqu’il s’agit des aspects financiers, donc – et

donc, au niveau administratif, vous savez, c'est compliqué. C'est des – il y a des questions qui ne sont pas toujours applicables à tous. Donc pour moi, je voudrais savoir s'il y aurait donc des manières un peu plus explicites de régler les conflits, à savoir tous les éléments qu'on doit fournir lors de la candidature. Merci.

KAREN LENTZ :

Vous devez faire référence au processus de clarification des questions. C'est une thématique sur laquelle nous nous sommes beaucoup penchés. Il y avait beaucoup de travail dans ce sens pour toutes les personnes concernées. Je peux vous dire, Amadeu, que c'est vraiment un sujet sur lequel nous nous penchons.

AARON HICKMAN :

Je pense que nous allons étudier cela lors de l'implémenta – de la mise en œuvre. Nous y avons beaucoup travaillé en 2012, et nous avons encore des communications et des relations avec ces personnes. Et nous espérons vous apporter des informations.

Et donc, les résultats des rapports vont nous permettre de faire des évaluations différentes au niveau financier. Nous avons là des options différentes qui nous sont disponibles, qui nous aideront à la mise en œuvre.

KAREN LENTZ :

Merci, Aaron. Pour faire suite à votre commentaire, Amadeu,

sachez qu'il y a des recommandations dans le rapport final à ce sujet. Donc – donc, il y a différentes étapes ou processus d'évaluation. Et donc, s'il y a des questions dans ce processus, il y a des mécanismes qui sont disponibles pour les régler. Nous avons Donna au micro. Pourrait-on ouvrir le micro de Donna, s'il vous plait ? Donc, en attendant, Martin voulait prendre la parole. Peut-être qu'il y a une main levée de Phil aussi ? Alors, allons-y, puisque Donna est prête à prendre la parole.

DONNA AUSTIN :

Donc, en parlant au président de mon groupe de travail IDN PDP, et en faisant suite à la question de Kenny tout à l'heure, quand il a parlé des IDN à caractère unique, [dérive] [d'une] des éléments qui se trouvent dans les PDP de l'IDN-- IDN, nous avons recherché l'assistance de panels de génération pour nous aider donc avec cette question sur les IDN de caractère unique.

Et nous [, nous, donc] recherchons des experts qui pourraient nous aider sur ce sujet lorsqu'il s'agit de cette thématique. Ensuite, durant la procédure, donc le PDP IDN que nous avons eu cette semaine, nous avons fourni des éléments sur un processus qui était basé sur la série 2012. Et là, nous avons essayé d'identifier, [à savoir] comment les recommandations correspondaient au processus ou étaient équilibrées par rapport au processus. Nous allons voir comment – ce qui va se produire.

Nous avons besoin donc de [coordonner], afin de voir si ces recommandations vont avoir un impact sur les processus pour la nouvelle série des gTLD.

Lorsque la [chartre] a été développée pour le PDP IDN, il y a eu-- nous avons – nous nous sommes attendus qu’il y [aurait] là une opportunité de pouvoir communiquer pour pouvoir régler les questions liées au processus. En fait, nous n’avons pas pu le faire.

Nous avons Michael Karakash de notre équipe qui suit le travail en cours. Et nous espérons qu’il y aura [les] opportunités pour nous de pouvoir dialoguer sur ce sujet et de suivre ce que fait Karen avec l’ODP. Nous pourrions ainsi nous assurer que notre travail ne sera pas en conflit avec l’ODA.

Donc lorsqu’il s’agit du PDP IDN, le calendrier des rapports faits au Conseil d’administration, dans ce sens nous espérons avoir un rapport initial complet de notre travail durant les deux mois à venir. Je voudrais souligner que nous allons avoir besoin de coordination. Merci.

KAREN LENTZ :

Merci Donna, et merci de nous rappeler tout cela. Surtout, surtout, ce qui a été lié aux IDN de caractère unique. Et bien sûr, Michael est dans mon équipe et il va faire le suivi de ce travail et coordonner afin que nous puissions continuer la conversation sur

cet impact.

Très bien, Phil Buckingham, dernière question.

PHIL BUCKINGHAM : Vous m’entendez ?

KAREN LENTZ : Oui, allez-y.

PHIL BUCKINGHAM : Je voulais rebondir sur l’autre question que j’avais déjà posée. Une fois que les candidats seront passés par l’étape qui suit la passation des contrats, est-ce qu’ils vont devoir faire cela obligatoirement, cet engagement d’intérêt public ? Ils vont devoir les présenter obligatoirement, ou ça reste volontaire ?

AARON HICKMA : Pardon. Alors, je n’ai pas bien compris la question.

PHIL BUCKINGHAM : Oui, je voulais savoir s’ils vont devoir déployer ou pas.

AARON HICKMAN : Que je sache, ça ne va pas changer en fonction des résultats du rapport. L’accord ou le contrat ne requiert que la délégation. Il

faut qu'ils complètent toutes les étapes préalables à la délégation dans les 12 mois suivants. Et ils doivent présenter un plan qui respecte toutes les exigences.

PHIL BUCKINGHAM : Merci. D'accord.

KAREN LENTZ : Merci. Merci pour toutes ces questions qui étaient très intéressantes, et merci d'avoir participé à cette séance.

Comme je l'ai dit au début, vous pouvez toujours nous rejoindre par e-mail SubPro-ODP@icann.org ; c'est ça notre adresse, et on sera là à la réunion également. Donc, si vous n'avez pas reçu de réponse de notre part, envoyez-nous des mails. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]